CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour le projet [Indiquer le titre du projet qui fait l’objet de la présente convention] s’inscrivant dans le cadre de l’appel de la Région de Bruxelles-Capitale 2021.

ENTRE

L’ASBL [Nom de l’ASBL], siégeant [Adresse complète du siège social], représentée par [Nom et prénom], [Fonction]

Ci-après dénommée l’asbl

ET

Le partenaire [Nom officiel du partenaire], siégeant [Adresse complète du siège social], représentée par [Nom et prénom], [Fonction]

Ci-après dénommée le partenaire

Article 1 : Objet du partenariat

ARTICLE 2 : Obligations respectives des partenaires

ARTICLE 3 : Évaluation

L’évaluation du projet initié sera établie conjointement par l’asbl et le partenaire.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée du projet [mentionner les dates]. Chaque partie se réserve cependant le droit de résilier la présente convention endéans un préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception sans préjudice de l’application de l’article 5.

ARTICLE 5 : Dispositions légales

La présente convention est régie selon les dispositions du droit belge. Tout désaccord fera l’objet d’une concertation préalable, les deux parties cosignataires s’engageant à se concerter et à gérer la présente convention en bon père de famille. En cas de litige, les tribunaux de l’arrondissement de Bruxelles sont seuls compétents.

Fait à Bruxelles, le

Pour l’asbl …………………………… Pour le partenaire ……………………………………